

Séance du **18 mai 2017**

Présidence de **M. Eric Studer**, président

Sentier de Chemenin – mise en séparatif du réseau d'égout et renouvellement de l'éclairage public (2017/P02)

Rapporteur : M. Clément Toluoso

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEEVEY

- VU** le préavis n° 02/2017, du 13 février 2017, concernant "Sentier de Chemenin - Mise en séparatif du réseau d'égout et renouvellement de l'éclairage public " ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'approuver les projets relatifs à "Sentier de Chemenin - Mise en séparatif du réseau d'égout et renouvellement de l'éclairage public " ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 590'000.— pour ces réalisations ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
4. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement d'un montant de CHF 400'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des collecteurs" ;
 - par un amortissement annuel de CHF 9'500.— pendant 20 ans ;
5. de prendre acte que les participations financières de l'Etat de Vaud et de la commune de St-Légier viendront en diminution de la dépense d'investissement.

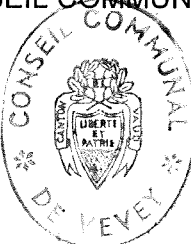
Ainsi délibéré en séance du **18 mai 2017**.

Adopté à une très large majorité (quelques abstentions).

Pour extrait conforme le **22 mai 2017**.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEEVEY
le Président

Eric Studer


la Secrétaire

Carole Dind